

RAPPORT N° 03/3-13
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE DE GESTION 2002

La régie, chargée de la gestion des cimetières et du crématorium de la Commune, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Ville. A la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2002 s'équilibraient à la somme de :

333 734,43 € pour la section Fonctionnement.

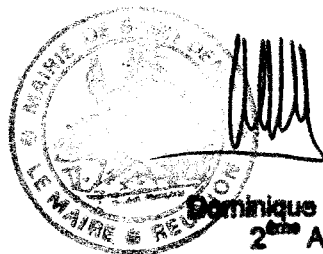
L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, se traduit par :

Un excédent de clôture de 791,19 € en section Fonctionnement.

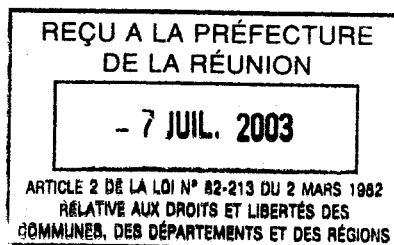
Il vous est donc demandé d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/3-13
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

**REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE DE GESTION 2002**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions)**

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2002 de la régie des Affaires Funéraires qui se traduit par :

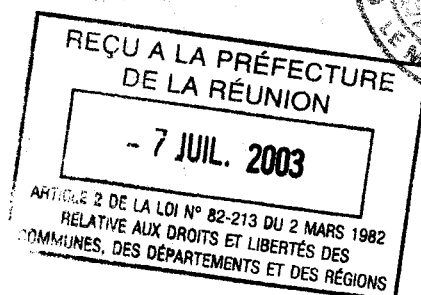
Un excédent de clôture de 791,19 € en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 02 JUL. 2003

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



**COMMUNE DE SAINT DENIS
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
BUREAU DES AFFAIRES FUNERAIRES**

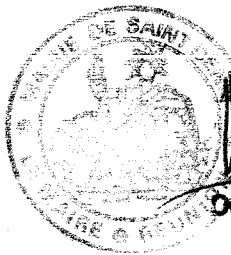
**BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES
FUNERAIRES
COMPTE DE GESTION
DE L' EXERCICE 2002**

RESULTATS D' EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou reversée à la Collectivité	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture
Section d'investissement				
Section de Fonctionnement	111 651,43	102 904,54	790,85	9 537,74
TOTAL	111 651,43	102 904,54	791,19	9 538,08

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 25 juin 2003
et annexé à la Délibération n° 0313-13

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

